
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 25 avril 2016 à 19 heures,
Au siège de GRAND LAC

PRESENTS : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Corinne CASANOVA
2	AIX LES BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marina FERRARI Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
3	AIX LES BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
4	AIX LES BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
5	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX LES BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX LES BAINS	T	Joaquim TORRES	
8	AIX LES BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
10	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Jacques MOLLIE
11	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
12	AIX LES BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
13	AIX LES BAINS	T	Véronique DRAPEAU	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
14	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	Pouvoir de Damien NOËL
15	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
16	BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
17	BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
18	BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	GRESY SUR AIX	T	Robert CLERC	
24	GRESY SUR AIX	T	Colette GILLET	
25	GRESY SUR AIX	T	Didier FRANCOIS	
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
27	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
28	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	

GRAND LAC

C O M M U N A U T É
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

29	LE MONTCEL	T	Robert COLICCI
30	ONTEX	T	Jacques CURTILLET
31	PUGNY CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT
32	PUGNY CHATENOD	T	Marc MORAND
33	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ
34	SAINT OFFENGE	T	Daniel DE MEDTS
35	SAINT OFFENGE	T	Christophe PAPIN
36	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU
37	TRESSERVE	T	Annie MOULIN
38	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER
39	VIVIERS DU LAC	T	Robert AGUETTAZ
40	VIVIERS DU LAC	T	Martine SCAPOLAN
41	VOGLANS	T	Yves MERCIER
42	VOGLANS	T	Martine BERNON

ABSENTS EXCUSES :

AIX LES BAINS Marina FERRARI
AIX LES BAINS Jean-Marc VIAL
AIX LES BAINS Corinne CASANOVA
AIX LES BAINS Jean-Jacques MOLLIE
BOURGET DU LAC Damien NOËL
DRUMETTAZ-CLARAFOND Nicolas JACQUIER

Autres présents non votants :

GRAND LAC GOUDOUNEIX Michel
GRAND LAC GIMOND Frédéric
GRAND LAC COSTA DE BEAUREGARD Estelle
GRAND LAC QUAY THEVENON Eline

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 avril 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 182 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 33 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (38 titulaires), et 43 votants. Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

ECONOMIE

Association Savoie Mont Blanc Angels : subvention 2016

Monsieur le Président rappelle que GRAND LAC, Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, soutient au titre de sa compétence "développement économique", les structures ou dispositifs intervenant dans ce domaine.

Historique

Depuis 2009, GRAND LAC a été sollicitée pour participer au financement de l'association Savoie Angels (association d'investisseurs savoyards de proximité ou « business angels ») membre du réseau national France Angels.

Cette association a fusionné le 25 septembre 2014 avec l'association haut-savoiarde Alpes Léman Angels et ainsi donné naissance à Savoie Mont Blanc Angels.

Cette association a pour vocation de développer un réseau d'investisseurs dont l'objectif est :

- de sensibiliser les investisseurs potentiels sur leur possibilité de participer au financement de projet d'entreprises innovantes,
- d'organiser la rencontre entre porteurs de projets et investisseurs potentiels,
- de participer au développement territorial en créant des outils favorisant la dynamique économique des territoires de la Savoie.

Ces investisseurs de proximité sont des personnes physiques qui apportent des financements aux porteurs de projet mais aussi du conseil et un large accès à leurs réseaux professionnels.

Au 31 décembre 2015, Savoie Mont Blanc Angels mobilisait 191 investisseurs de proximité.

L'engagement financier de l'association aux côtés de porteurs de projets s'est poursuivi en 2015 avec une levée totale de fonds de 1 363 K€ (11 lauréats dont 3 sur GRAND LAC).

Dès sa création, l'association a travaillé en synergie avec les partenaires institutionnels locaux et l'ensemble des acteurs de l'accompagnement dont les pépinières d'entreprises du Département de la Savoie.

Depuis 2012, elle est chef de file des 10 associations régionales de business angels et assure à ce titre la gestion des relations avec la Région Rhône-Alpes.

L'association a été également labellisée par la Caisse des Dépôts et Consignations pour co-animer la gestion d'un fonds national d'un montant de 20 M€.

Soutien de la CALB à l'association Savoie Mont Blanc Angels :

L'association a sollicité GRAND LAC afin que la collectivité puisse renouveler son accompagnement financier annuel.

Cette subvention lui permettrait de maintenir ses moyens de communication (animation d'un site internet, participation à de nombreuses manifestations à caractère économique ...) pour améliorer la détection des projets à fort potentiel, mais aussi pour faire face à un niveau d'activité qui génère des coûts importants (frais de déplacement, missions d'expertise...) malgré plus de 7 350 heures de bénévolat effectuées par ses membres et partenaires.

Il est proposé au conseil communautaire d'accompagner l'association Savoie Mont Blanc Angels et de verser, au titre de l'année 2016, une subvention de 3 000 € (reconduction du montant attribué en 2015).

Par ailleurs, il est proposé de reconduire les modalités techniques du partenariat entre GRAND LAC et l'association par l'intermédiaire d'un projet de convention annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président précise que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « économique » du 30 mars 2016 et que les crédits, régulièrement inscrits au budget 2016, seront imputés sur la section de fonctionnement 292 du budget principal.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport du Président,
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Savoie Mont Blanc Angels, au titre de l'année 2016,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Aix-les-Bains, le 25 avril 2016

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 60
- Présents : 42
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc(s) : 0

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

L'association SAVOIE MONT BLANC ANGELS

Savoie Technolac
12 allée du Lac de Garde
73 372 LE BOURGET DU LAC CEDEX

Représentée par Monsieur Dominique FAVARIO, Président
Ci-après désigné "SAVOIE MONT BLANC ANGELS"

Et d'autre part :

GRAND LAC, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget

1500 Boulevard Lepic
73 100 AIX LES BAINS

Représentée par Monsieur Dominique DORD, Président
Ci-après désigné "GRAND LAC"

1. Exposé des motifs

Depuis quelques années, dans le monde entier, des investisseurs privés s'impliquent sous la forme de réseaux d'investisseurs de proximité, plus communément appelés « Business Angels », pour favoriser la création, le développement et la reprise d'entreprises.

Cependant, le développement de ces entreprises innovantes est souvent freiné par le manque de capitaux et d'expérience. Les réseaux d'investisseurs de proximités sont une réponse à cette problématique.

L'investisseur de proximité a pour rôle d'investir dans une entreprise à potentiel de développement et de mettre à disposition ses compétences, son expérience, et son réseau relationnel.

Dans ce contexte, l'association SAVOIE MONT BLANC ANGELS a été créée et a pour vocation de permettre la création et le développement d'un réseau d'investisseurs de proximité sur le territoire savoyard. L'objectif de ce réseau constitué est :

- de sensibiliser les investisseurs potentiels sur leur possibilité de participer au financement de projet d'entreprises,
- d'organiser la rencontre entre porteurs de projets et investisseurs potentiels,
- de favoriser le financement de projets de créations d'entreprises, le développement d'entreprises existantes et la reprise d'entreprises
- de participer au développement territorial dans la mesure où fédérer un réseau local d'investisseurs de proximité fait partie des outils favorisant la dynamique économique des territoires de Savoie.

L'association vise à compléter les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises existants. Elle s'attache à œuvrer en synergie avec les partenaires institutionnels de la Savoie, de la Région Rhône-Alpes et autres acteurs de l'accompagnement des entreprises.

GRAND LAC, fortement impliquée dans le développement économique de son territoire et désireuse de contribuer au développement des outils d'appui à la création d'activités et d'emplois, souhaite contribuer au soutien de cette opération.

Forts de leurs expériences dans le cadre de leur action d'accompagnement des entreprises en développement, GRAND LAC et SAVOIE MONT BLANC ANGELS ont décidé de collaborer.

Ce projet est motivé par une volonté collective d'accroître la synergie entre les acteurs du développement économiques et les investisseurs de proximité par la cohésion des partenariats, le professionnalisme, l'esprit d'entreprise et l'implication des intervenants.

2. Objet de la convention cadre

L'objet de la présente convention cadre est de définir les modalités techniques et financières du partenariat entre GRAND LAC et SAVOIE MONT BLANC ANGELS en vue de contribuer au fonctionnement et à la communication de SAVOIE MONT BLANC ANGELS.

3. Les principes d'intervention

GRAND LAC et SAVOIE MONT BLANC ANGELS s'engagent dans le cadre de cette convention à un échange d'informations et à la mise à disposition de compétences, et notamment dans les domaines suivants :

Concernant GRAND LAC :

- Désigner un correspondant pour SAVOIE MONT BLANC ANGELS en charge d'animer le partenariat
- Informer et orienter vers SAVOIE MONT BLANC ANGELS les porteurs de projet d'entreprises en recherche d'accompagnement et de financement
- Autoriser SAVOIE MONT BLANC ANGELS, au cas par cas, à mentionner son partenariat avec GRAND LAC, (usage des noms, marques, logos) dans le cadre de ses opérations de communication

Concernant SAVOIE MONT BLANC ANGELS :

- Accueillir et conseiller les porteurs de projets d'entreprises envoyés par GRAND LAC
- Associer GRAND LAC aux opérations de communication événementielle qui seront menées pour promouvoir l'association
- Participer à la demande de GRAND LAC des manifestations telles que séminaires, ateliers, conférences ou forums, visant à informer à la création d'entreprise sur le territoire de la CALB
- Communiquer à GRAND LAC les dates prévues des événements et des formations organisées dans le cadre de l'animation de l'association.
- Inviter GRAND LAC à l'Assemblée Générale de l'association et, si elle le souhaite, aux réunions plénières de l'association.

4 - Bilan et perspectives

Un bilan de ce partenariat est effectué chaque année afin de juger de sa pertinence générale, d'en corriger les dysfonctionnements voire d'en enrichir les pratiques pour, dans tous les cas, essayer en commun d'en améliorer le fonctionnement global au bénéfice des porteurs de projets de création d'entreprises.

5 – Contribution financière et prise en charge

Par délibération du 25 avril 2016 le conseil communautaire de GRAND LAC a fixé le montant de la subvention attribuée à l'association SAVOIE MONT BLANC ANGELS à **3 000 euros** pour l'année 2016.

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois sur le fondement de la présente convention signée par les parties.

La subvention de fonctionnement de GRAND LAC devra être exclusivement affectée à la réalisation du programme que l'association lui a présenté. Son rapport annuel d'activités et ses comptes devront être communiqués à GRAND LAC dès leur validation par l'Assemblée Générale de l'Association.

En cas d'utilisation non conforme à l'objet de la présente convention ou en cas de non utilisation, l'association s'engage à reverser le montant de la subvention à GRAND LAC de sa propre initiative.

Dans tous les cas, GRAND LAC se réserve le droit de contrôler l'utilisation de la subvention par l'association et d'exiger éventuellement le remboursement de tout ou partie des fonds déjà versés.

GRAND LAC pourra demander, si besoin, des compléments d'information à l'association au vu des documents transmis.

En cas de refus de l'association SAVOIE MONT BLANC ANGELS de communiquer ses budgets, documents comptables et comptes-rendus d'activité (comprenant une évaluation qualitative et quantitative des actions de l'association), GRAND LAC pourra décider d'exiger le remboursement de tout ou partie des fonds déjà versés, dont il ne pourrait pas être justifié d'un usage conforme à la présente convention.

L'association SAVOIE MONT BLANC ANGELS s'engage sur l'honneur à respecter l'ensemble des dispositions légales auxquelles elle est soumise.

6 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour l'année 2016.

7 – Procédure budgétaire préalable à l'octroi d'une subvention par GRAND LAC

Pour toute nouvelle demande de subvention, l'association SAVOIE MONT BLANC ANGELS s'engage à présenter à GRAND LAC son bilan annuel d'activités, ses comptes certifiés, son programme prévisionnel d'actions pour l'année suivante et sa demande de subvention annuelle au plus tard le 30 novembre de l'année en cours pour l'année suivante.

8 – Résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une ou l'autre de ses obligations, de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général, GRAND LAC sera fondée à résilier la présente convention.

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par les parties sous réserve d'un préavis de deux mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

La liquidation de la subvention sera alors effectuée au prorata temporis. Un titre de recette sera émis par GRAND LAC si besoin.

La résiliation par GRAND LAC n'entraînera, au profit de l'association SAVOIE MONT BLANC ANGELS, aucun versement d'indemnité de quelque nature que ce soit.

9 – Caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association.

Dans ce cas, l'association s'engage à restituer à GRAND LAC les subventions de fonctionnement non utilisées.

10 - Règlement des litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Dans tous les cas, les parties s'obligent à rechercher, préalablement à toute action par voie judiciaire, un accord amiable.

11 - Droits de propriété

GRAND LAC ne pourra revendiquer aucun droit de propriété sur les reportages photographiques, cinématographiques, vidéo, phoniques ou autres qui pourraient être réalisés par et sur SAVOIE MONT BLANC ANGELS.

Fait en 3 exemplaires originaux,

Aix-les-Bains, le

SAVOIE MONT BLANC ANGELS

**GRAND LAC,
Communauté d'Agglomération
du Lac du Bourget,**

Dominique FAVARIO
Président

Dominique DORD
Président

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Economie - Association Savoie Mont Blanc Angels - subvention 2016

Date de transmission de l'acte : 29/04/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 29/04/2016

Numéro de l'acte : d1292 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160425-d1292-DE

Date de décision : 25/04/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.2. Aux associations